



Date de convocation :

Le 8 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	2^{ème} séance
Séance du 17 mars 2023	

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 17 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 37 conseillers communautaires

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 37 (dont 19 en visioconférence*)
Votants : 41 (dont 4 pouvoirs)
▪ Dont pour : 41
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Président : M. Eric JALTON
Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU* (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)
Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*-Mme Tania GALVANI* - M. Didier MERIDAN*
Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- Mme Sandra ENJARIC*- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE*-Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Secrétaire de séance :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

En cours de séance :

Vice-présidents : Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : M. Fred EUSTACHE- M. Fulbert HENRY- M. Michel MADO*- M. Fabert MICHEL

Délibération n°2023.03.02/397

Budget primitif rectificatif et décision modificative n°1 du budget de liquidation de la régie Eau d'Excellence

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Eric JALTON

Autre membre du bureau : Mme Lyliane PIQUION à Jaqueline FAVORINUS

Autres conseillers communautaires : M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Rapporteur

Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX

Nombre de conseillers absents excusés : 5

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

En cours de séance :

Vice-président : M. Georges BREDET (5^{ème} vice-président)

Autre conseiller communautaire : M. Alix NABAJOH

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 30 MARS 2023

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA

- publication sur le site internet ou notification, le : 18 AVR. 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.12.11/250 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2021 relative aux budgets de liquidation de la régie Eau d'Excellence ;
- VU la délibération n°2022.09.06/331 du conseil communautaire du 23 septembre 2022 portant prolongation de la durée de liquidation de la régie Eau d'Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis de la commission des affaires financières appelée à se réunir le 10 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'adopter le budget primitif 2022 rectifié tel que proposé.

ARTICLE 2- D'adopter la décision modificative n°1 proposée.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, en charge de la liquidation de la Régie, et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que l'agent-comptable de la régie Eau d'Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 29 MARS 2023

Le président



Eric JALTON



La secrétaire de séance



Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 30 MARS 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le président du SMGEAG, le 18 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 18 AVR. 2023

